



**Emmanuelle WARGON, secrétaire d'Etat auprès
du ministre d'État, ministre de la Transition
écologique et solidaire**

**Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat
auprès du ministre de l'Economie et des
finances**

Le mardi 11 décembre 2018

Communiqué de presse

Emmanuelle Wargon et Agnès Pannier-Runacher ont participé à la remise des trophées de la première promotion des Lauréats du Concours d'innovation ce mardi 11 décembre 2018.

Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des finances et Guillaume Boudy, secrétaire général pour l'investissement ont distingué les 89 entreprises (start-up et PME) lauréates de la première vague du Concours d'innovation lors d'une cérémonie de remise des prix, en présence d'Isabelle Kocher, Directrice-générale d'Engie, marraine de cette promotion, mardi 11 décembre au Secrétariat général pour l'investissement. Elles se répartiront un financement de l'Etat d'un montant de 54 millions d'euros.

Le Concours d'innovation, financé par l'Etat via le Programme d'investissements d'avenir, intégré au Grand plan d'investissement, est un dispositif de soutien aux entreprises (start-up et PME) opéré par l'ADEME, Bpifrance et France Agrimer, avec le soutien des administrations du Ministère de la Transition écologique et solidaire, du Ministère de l'Economie et des finances, et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Réparti en deux vagues annuelles distinctes, ce dispositif annuel sélectionne, dans le cadre d'une procédure favorisant la compétition (452 entreprises candidates pour cette 1ère vague), des projets d'innovation au potentiel particulièrement fort pour l'économie française. Il permet de cofinancer des projets de recherche, développement et innovation, dont les coûts totaux se situent entre 600.000 € et 5 M€ et il contribue à accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions et technologies innovantes. Chacun des lauréats reçoit de 260.000 € à 2,1 M€, la moyenne étant de 605.000 €.

Les 89 lauréats de cette première promotion sont répartis en 9 thématiques d'enjeux majeurs : transport et mobilité durable ; agriculture innovante ; innover pour la qualité des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins ; énergies renouvelables, stockage et systèmes énergétiques ; numérique ; santé ; sécurité et cybersécurité ; French Fab ; alimentation intelligente.

Les lauréats de la 2ème vague seront annoncés au cours du 1er semestre de 2019.
Le concours d'innovation sera renouvelé avec deux vagues en 2019.

Retrouvez le communiqué de presse en ligne

Contact presse Emmanuelle Wargon : 01 40 81 81 30
Contact presse Agnès Pannier-Runacher : 01 53 18 44 38

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

[@Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)